



## AVIS DE PROMULGATION

### À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, Greffière de la Ville, que le Conseil a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2024, le règlement suivant :

**Règlement d'emprunt 819-24 décrétant une dépense et un emprunt de 846 747,00 \$ pour les travaux indiqués à la programmation de la TECQ 2019-2024, remboursable sur une période de 20 ans.**

Les intéressés pourront consulter ledit règlement sur le site Internet à [www.shannon.ca](http://www.shannon.ca) .

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 13<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024.**



La greffière,  
Mélanie Poirier